

# CONVOCATION

---

## **Séance du conseil communal du 21 septembre 2023 à 15 :00 heures**

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal de la commune de Bous-Waldbredimus est invité à se réunir en date du 21 septembre 2023 à 15 :00 heures à la mairie de Bous ceci afin de délibérer sur les objets suivants :

### ***En séance publique :***

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2023
2. Approbation de la correction d'une erreur matérielle sur la partie graphique d'un plan d'aménagement particulier sur des fonds sis dans la rue de Stadtbredimus à Bous
3. Fixation des indemnités pour les membres du collège échevinal
4. Fixation des jetons de présence des conseillers communaux
5. Approbation du règlement communal relatif au fonctionnement des commissions consultatives
6. Fixation des jetons de présence pour les membres des commissions consultatives
7. Désignation des délégués communaux au sein de syndicat et autres représentations
  - 7.1 – Syndicat SIAER
  - 7.2 – Syndicat SIAS
  - 7.3 – Syndicat SIDERE
  - 7.4 – Syndicat SIDEST
  - 7.5 – Syndicat SIGRE
  - 7.6 – BIRK asbl
  - 7.7 – CREOS - Assemblée générale
  - 7.8 – CREOS - Comité de coordination des communes
  - 7.9 – Délégué au transport public
  - 7.10 – Commission de surveillance de l'enseignement musical
  - 7.11 – Centre de rencontre Jugendwave
  - 7.12 – Syrdall Heem
  - 7.13 – Comité de pilotage Natura 2000

7.14 – ORT

7.15 – Conseil national des Femmes de Luxembourg

7.16 – Délégué politique communal à l'égalité entre femme et hommes

8. Répartition du congé politique supplémentaire

***En séance à huis clos***

9. Désignation de candidats délégués communaux au sein de syndicats et autres représentations

9.1 – Syndicat SYVICOL

9.2 – Syndicat SIGI

9.3 – Syndicat SICEC

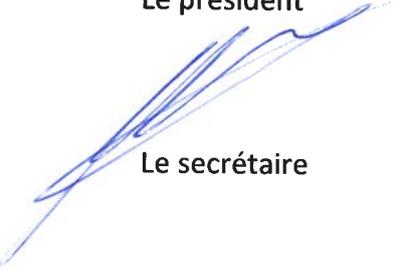
9.4 - CGDIS

9.5 -Commissions des loyers

Ainsi fait à Bous le 13 septembre 2023



Le président



Le secrétaire